

COVER PAGE

Country: BURUNDI

UNDAF Outcome(s)/Indicator(s): Promouvoir une croissance rapide et sociale de qualité en vue de la lutte contre la pauvreté et d'un développement humain durable

Expected Outcome(s)/Indicator (s): Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire durable de la population dans le cadre d'une exploitation optimale des ressources naturelles

Expected Output(s)/Annual Targets: Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire durable de la population dans le cadre d'une exploitation optimale des ressources naturelles

Executing Agency: UNDP

Implementing partner: Coordination Nationale de la Protection Civile

Responsible party: Ministère de la Sécurité Publique

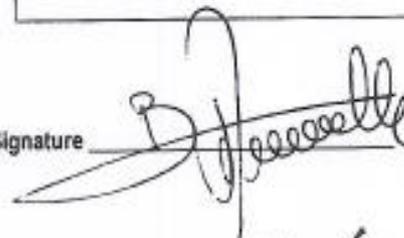
Ce projet a pour objectif général de renforcer les capacités du Gouvernement, de la société civile et des citoyens en matière de la prévention et de gestion des risques naturels et catastrophes. La mise en oeuvre du projet sera faite à travers 4 principaux axes, à savoir:- le développement de la connaissance du risque par les structures étatiques qui doivent en assurer la surveillance, garantir les capacités d'analyse et de planification multisectorielles à base des scénarios des risques; la prise en charge du risque et de ses conséquences dans les processus de planification, aménagement du territoire et gestion environnementale; le renforcement de la capacité de réponse en cas d'urgence à travers la mise en place d'un système national de gestion des risques et le développement d'un processus d'information et de formation au niveau national et local.

Programme Period: Jan 2008 – Dec 2009
 Programme Component: Soutien à la transition de l'urgence au développement
 Project Title: Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Nationales dans la Prévention et la Gestion des Risques et Catastrophes au Burundi
 Project ID: 00055632 00060790
 Project Duration: 2 years
 Management Arrangement: DEX

Total Budget (2 years)
 Allocated resources: USD 709200
 • Government: USD 0
 • Regular (UNDP): USD 124 000
 • Other: (BCPR): USD 585 200
 ○ Donor: _____
 • In kind contributions: USD 50 000
 Unfunded budget:

Agreed by: Antoinette BATUMUBWIRA
 Ministère des Relations Extérieures

Signature



Agreed by (UNDP): Gustavo GONZALEZ
 Directeur de Pays

Signature



Gouvernement de la République du Burundi.

Programme des Nations Unies pour le Développement.

Projet d'appui au renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des risques naturels et catastrophes. 2008-2009

Ce projet qui s'étendra sur une période de deux ans répond à un enjeu majeur, crucial pour l'avenir du pays. Il a pour objectif général de renforcer les capacités du Gouvernement, de la société civile et des citoyens en matière de la prévention et de la gestion des risques naturels et catastrophes.

Les objectifs spécifiques du Projet permettront la mise en place d'un système qui établit clairement la coordination des responsabilités de différentes institutions gouvernementales, de la société civile et des communautés de base.

La stratégie du projet s'inscrit dans le cadre global du programme du Gouvernement burundais et au Cadre de Coopération de Pays signé entre le Gouvernement du Burundi et le Programme des Nations Unies pour le Développement couvrant la période 2005-2008. En effet, il contribue directement ou indirectement à la lutte contre la pauvreté et à l'appui aux populations vulnérables face aux divers aléas. Elle incite également l'Etat Burundais à développer la bonne gouvernance en mettant en place des structures adaptées à la prévention et à la gestion des risques.

Cette stratégie s'articule autour de 4 principaux axes suivants :

- Développement de la connaissance du risque par les structures étatiques qui doivent en assurer la surveillance, garantir les capacités d'analyse et de planification multisectorielles à base des scénarios des risques.
- Prise en charge du risque et de ses conséquences dans les processus de planification, aménagement du territoire et gestion environnementale
- Renforcement de la capacité de réponse en cas d'urgence à travers la mise en place d'un système national de gestion des risques
- Développement d'un processus d'information et de formation au niveau national et local.

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
I. ANALYSE DE LA SITUATION	4
A. Contexte en matière de gestion de risques	4
1. La question des risques naturels et catastrophes au Burundi	4
2. Les principaux risques naturels au Burundi	5
3. Les principaux facteurs de vulnérabilité dans le pays	9
B. Les Problèmes posés	11
1. Les capacités d'analyse et de planification multi-sectorielles	11
2. Le début d'une organisation institutionnelle et sociale	12
3. Intégration des risques dans le processus de prise de décisions.....	13
4. Manque d'instruments pour la réponse en cas d'urgence	13
II. LA STRATEGIE	13
A. La stratégie nationale.....	13
B. La stratégie d'appui du PNUD.....	15
C. La Stratégie du projet.....	15
1. Développement des connaissances du risque et les instruments de gestion.....	15
2. Prise en charge du risque et de ses conséquences dans les processus de planification, aménagement du territoire et gestion environnementale.....	16
3. Renforcement de la capacité de réponse en cas d'urgence à travers la mise en place d'un système national de gestion des risques.....	16
4. Développement d'un processus de formation aux niveaux national et local.....	17
III. DOMAINES D'INTERVENTION ET APPROCHE DU PROJET.....	19
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION.....	20
V. LE GENRE.....	21
VI. SUIVI ET EVALUATION.....	22
VII. RISQUES.....	22
VIII. CONTEXTE JURIDIQUE.....	22
IX. RESULTATS ATTENDUS, PLAN D'ACTION ET BUDGET DU PROJET.....	23

I. ANALYSE DE LA SITUATION

A. Contexte en matière de gestion de risques.

1. La question des risques naturels et catastrophes au Burundi

Le Burundi est en apparence peu soumis aux risques naturels et catastrophes jusqu'à la fin des années 1990. Cependant, la sécheresse meurtrière de 1998 à 2004 dans les provinces du Nord et du centre ainsi que dans le Kuzozo, les destructions de l'érosion fluviale qui se confirment davantage et plus spécialement dans le périmètre urbain de Bujumbura, les inondations répétitives qui ont causé des destructions massives des cultures vivrières ainsi que de nombreuses habitations et infrastructures publiques et privées, les coupures régulières des routes nationales (RN) associées aux mouvements de terrain, les séismes, les tempêtes et les pluies diluviennes sont autant de phénomènes naturels qui révèlent aujourd'hui la vulnérabilité de plus en plus inquiétante du Burundi.

Cette vulnérabilité est aussi complexe dans la mesure où elle est à la fois humaine, socio-économique et environnementale. Humaine parce que certains aléas comme la sécheresse, les mouvements de terrain, les tremblements de terre et les inondations ont déjà emporté des vies humaines en nombre considérable.

Les enjeux socio-économiques exposés aux divers aléas sont également majeurs. Les récentes pluies diluviennes d'octobre 2006 – février 2007 ont causé des pertes qui se chiffrent à près de 20 milliards de francs burundais.

La dégradation de l'environnement s'observe particulièrement au niveau des pertes énormes en terres agricoles liées aux diverses formes de l'érosion pluviale. La désertification associée aux incendies généralisés des écosystèmes forestiers naturels et autres boisements anthropiques aggravent dramatiquement la situation.

Cependant au début du présent millénaire, toutes les nations ont pris l'engagement de mettre en œuvre un programme mondial ambitieux de développement : celui de combattre la pauvreté, la faim, la dégradation de l'environnement, l'impact dévastateur des catastrophes causées par la vulnérabilité aux aléas naturels.

Le Burundi reconnaît parfaitement ces priorités qu'il faut intégrer à travers des politiques de

développement durable menées à différents niveaux national et international. Ceci exige d'abord la participation et l'engagement des administrations locales, des acteurs sociaux et économiques locaux, sans ignorer le rôle extrêmement important des communautés de base.

C'est ainsi qu'il faut souligner ici un des premiers actes importants de la prise de conscience nationale. C'est le décret loi n° 100/292 du 16 octobre 2007 portant sur la création, les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Plate-Forme Nationale pour la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes. Elle est actuellement placée sous l'autorité directe du Ministère de la Sécurité Publique.

En attendant la mise en place de ses structures définitives au niveau central, provincial et dans les communautés de base, il existe aujourd'hui un comité interministériel composé par des Points Focaux qui proviennent des secteurs concernés par la prévention des risques et la gestion des catastrophes.

Dans cette analyse, il est donc important de revenir d'abord sur l'occurrence et l'intensité de chaque aléa pour mieux comprendre, observer et spatialiser les risques naturels et les catastrophes au Burundi.

2. Les principaux risques naturels au Burundi.

a) La sécheresse

C'est un aléa auquel le Burundi fait face presque continuellement depuis 1998. Elle constitue actuellement une menace réelle sur la majeure partie du pays. Sa prévention et sa gestion restent incertaines aussi bien à l'échelle spatiale qu'à l'échelle temporelle. Dans les provinces du Nord, plus particulièrement Kirundo et Muyinga, la situation s'est empirée à partir de l'an 2000. Selon les données les plus récentes, la moyenne pluviométrique annuelle était passée de 1200 mm à 300 mm, tandis que la moyenne mensuelle est passée de 100 mm à 40 mm. C'est entre 2000 et 2005 que la sécheresse a atteint le seuil d'une catastrophe nationale lorsqu'on a compté plusieurs morts et des milliers de déplacés de la famine. Des populations se sont exilées au Rwanda et en Tanzanie pour cause de la famine.

La situation variait en fonction des communes et des secteurs. Les communes qui furent durement touchées sont Bugabira, Busoni, Bwambarangwe et Gitobe. Pour survivre, la population qui est restée sur place mangeait soit des racines d'arbres, soit de la bouillie préparée à base de la bouse de vache. Au début de l'an 2005, ce désastre s'est généralisé dans certaines communes de Muyinga et de Ngozi. La province de Muyinga comptait

plus de 120 personnes victimes de la famine, selon le Gouverneur de la Province qui lançait un cri d'alarme pour secourir sa région.

Selon le Système d'Alerte Précoce- Surveillance de la Sécurité Alimentaire au Burundi (SAP-SSA), l'insécurité alimentaire touchait la majeure partie du pays suite à une sécheresse agricole prolongée des mois d'octobre et novembre 2005. A Gitega, le Gouverneur lança un cri d'alarme pour sa province située dans le centre du pays. Dans les provinces du Nord, des victimes de la faim tombaient chaque jour selon les informations officielles. Pourtant, Kirundo et Muyinga étaient considérées comme le grenier du pays avant cette sécheresse.

b) Les mouvements de terrains

Ils se classent au second plan des risques naturels et catastrophes que connaît le Burundi au cours de ces dernières décennies. Leurs impacts socio-économiques sont de plus en plus ressentis. En 1996, la capitale politique et économique du pays, Bujumbura, a failli être coupée du reste du pays par des éboulements de Nyaruhongoka sur la Route Nationale 4, des coupures de la Route Nationale 1 par les ravinements de Vuma au PK23,300, de Nyamuvoga au PK23,900 et de Vyambo au PK 29,900 et enfin l'énorme solifluxion qui bloqua la circulation des biens et des personnes sur la Route Nationale 7 au PK30. Ce mouvement de terrain a emporté deux véhicules et tua un passager. En réalité, toutes les routes qui passent par les escarpements de failles des Mirwa et de la Crête Congo-Nil sont régulièrement exposées aux éboulements et aux glissements de terrain pendant la saison pluvieuse. Il s'agit également de Rukonwe et de Honga au sud du pays et la Route Nationale 16 au Nord du pays.

Un regard même rapide sur les paysages des Mirwa suffit pour comprendre que l'on a affaire à des versants systématiquement très sensibles aux glissements de terrain et autres formes d'érosion du sol. Parfois, les versants bougent avec les habitations qu'ils portent. La généralisation des amphithéâtres d'érosion et la très forte densité des ravins expliquent la vulnérabilité grandissante des Mirwa associée directement aux mouvements de terrain. Dans les plateaux centraux, cette dynamique des milieux naturels est aussi fréquente et remarquable, sous forme de géants glissements. Leurs impacts sont beaucoup plus environnementaux.

Enfin, l'amplification de l'érosion fluviale fait partie des défis environnementaux auxquels Bujumbura se trouve dramatiquement confronté. De sérieuses destructions de maisons d'habitation ou d'infrastructures publiques et privées ont été déjà observées le long des principaux axes de drainage qui traversent Bujumbura d'Est en Ouest. Les destructions les plus spectaculaires s'observent près des zones riveraines des rivières Ntakangwa, Muha et Kanyosha. Les ponts, les écoles, les maisons et autres divers équipements sont

particulièrement exposés, soit parce qu'ils sont installés dans les lits des rivières ou sur les lèvres des talus de glissement. Les dégâts se chiffrent en terme de plusieurs milliards de francs burundais sans calculer les impacts environnementaux.

Les ravins Gishora, Rubanza, Gatoke, Mpimba représentent actuellement des dangers réels. Gishora a déjà fait disparaître une partie de la clôture de l'hôpital militaire de Kamenge et surtout menace de détruire plusieurs maisons de très grande valeur ainsi que la route asphaltée qui relie la RN1 et le boulevard du 28 novembre. Les enjeux socio-économiques sont également énormes.

Le ravin de Rubanza a déjà entamé la destruction d'un véritable monument historique qui est le lycée de Vugizo construit en 1958. Les glissements de terrain ont supprimé plusieurs parcelles avant leur valorisation sur le site de Sororezo. Les affaissements de terrain sur sa rive gauche s'approchent très dangereusement du palais présidentiel. De nombreuses habitations individuelles ou collectives sont manifestement menacées dans le court et moyen terme. Ici aussi la réparation coûterait excessivement cher pour un pays pauvre comme le Burundi.

Le ravin de Gatoke, qui est très récent en plus, a un caractère torrentiel très méchant. Au total dix maisons d'une grande valeur chacune, situées en première ligne sur la rive droite, sont également menacées de destruction dans le court ou moyen terme.

Le ravin de Mpimba cause de nombreux dégâts très importants sur son passage à Musaga qui est une zone populaire remarquablement pauvre. Il a déjà coupé, depuis quelques années, le pont à la hauteur de l'Institut Supérieur Cadres Militaires (ISCAM) et menace très dangereusement les enceintes de celui-ci. Ses dégâts risquent d'être également énormes dans le quartier de Kinanira II. De nombreuses maisons d'habitation risquent de s'écrouler dans le court et moyen terme.

Il existe d'autres nombreux ravins à évolution extrêmement rapide et dangereuse, mais que nous nous épargnons de développer ici. Ce qui est évident, les rivières et les ravins ont des caractères communs notamment la torrencialité qui explique leur surcreusement ; l'élargissement rapide des berges qui est dû à l'érosion latérale très active.

c) Les inondations

Elles occupent la troisième place dans l'inventaire des risques et catastrophes reconnus au Burundi. Les plus importantes ont été provoquées par le lac Tanganyika entre 1961 et 1964.

Les quartiers actuels de Kinindo bas, Kibenga, Asiatique, Industriel, le port de Bujumbura, la route Gatumba, la route Bujumbura-Nyanza-Lac furent systématiquement

inondés. Cette hausse de niveau est à mettre en relation avec la construction du premier barrage de régulation de la Lukuga. Celui-ci fut dynamité en partie pour ramener le lac à son niveau normal, car les activités économiques avaient été considérablement perturbées.

Des inondations plus récentes ont été enregistrées à Kajaga en 1991 et provoquèrent des déplacements importants de la population sinistrée. En 1983 et 1986 Bujumbura a connu de graves inondations liées aux crues de la Ntakangwa. Elles ont provoqué des pertes énormes ayant été évaluées à plus d'un milliard de francs burundais. Les dommages qui ont été occasionnés par ces inondations sont (1) la destruction des maisons dans les quartiers de Buyenzi en 1983 où beaucoup de familles sans abri ont été enregistrées, et (2) la détérioration des machines et d'équipements de la zone industrielle et destruction des stocks des entreprises commerciales COGERCO, RAFINA, BRARUDI, SEP et du port de Bujumbura.

Les inondations de 1986 ont détruit les installations de la SEP, ce qui a entraîné les ruptures d'approvisionnement de carburant. En plus des dégâts de 1983, cette fois-ci s'ajoutent d'autres entreprises qui se trouvent sur la rive gauche. Ce sont ETERNIT, PORT, FABRIPLASTIC, ARNOLAC, METALBO, FABRICHIM, BTC etc.

Les rivières Muha et Kanyosha provoquent aussi régulièrement des inondations mais moins catastrophiques que les précédentes. Le centre ville de Bujumbura est également très menacé par des inondations fréquentes à cause du système de drainage dont la capacité est aujourd'hui largement dépassée. Si rien n'est fait pour pallier cette situation, la circulation dans la ville pourrait être paralysée dans un proche avenir. Enfin dans les plaines de l'Imbo, certaines rivières comme la Kajeke, la Dama, la Murembwe, la Rwaba etc. entraînent des inondations liées aux fortes pluviométries des hautes terres de la Crête Congo- Nil.

d) La régression actuelle du Lac Tanganyika.

En revanche, les eaux du lac Tanganyika connaissent aujourd'hui un recul extrêmement inquiétant. Le niveau du lac vient de baisser de plus de trois mètres en cinq ans seulement. Les fonctions du port risquent une paralysie grave, car un bateau qui accostait avec 1500 tonnes n'a plus droit qu'à 600 tonnes aujourd'hui. Les raisons de cette régression spectaculaire ne sont pas encore bien élucidées, car la sécheresse qui menaçait le Burundi s'étendait essentiellement sur le bassin du Nil. Néanmoins, l'évaporation intensive du Lac Tanganyika et des cours d'eau due au fort ensoleillement très prolongé dans le bassin du Congo, semblait être l'hypothèse la plus privilégiée.

e) La grêle et la tempête

La grêle est un autre aléa qui détruit souvent les champs et provoque des chutes de rendements agricoles. Elle survient dans n'importe quelle région aussi bien dans les basses terres que dans les hauts plateaux. Il en est de même pour les tempêtes accompagnées de pluies diluviennes qui ont ravagé à leurs passages les habitations, les champs, les écoles et autres infrastructures. De novembre 2006 à février 2007 les victimes atteignaient plus de 2 millions d'habitants et ce dans toutes les provinces du pays.

f) Les mouvements sismiques

Si nous évoquons en dernier lieu les mouvements sismiques, cela ne signifie pas qu'ils constituent un risque naturel moins important pour le Burundi. Le pays est en effet sur la ligne du rift valley occidental. Or il existe une nette corrélation entre les foyers de tremblements de terre et le tracé du rift plus particulièrement dans la zone de Bujumbura. Le violent séisme du 22 septembre 1960 causa de nombreux dégâts. Il avait été précédé par beaucoup de prémonitoires et son épicentre était tout près de Bujumbura.

En substance l'identification et la spatialisation des risques naturels méritent une attention puisque le Burundi est devenu remarquablement vulnérable. Les enjeux exposés aux divers risques naturels prennent des proportions inquiétantes pendant ces cinq dernières années. Il serait donc intéressant de préciser ici les principales causes de la vulnérabilité du Burundi.

3. Les principaux facteurs de vulnérabilité dans le pays.

a) les rapports milieu/homme.

Les facteurs qui permettent d'estimer la vulnérabilité du Burundi sont nombreux. S'ils apparaissent essentiellement physiques aujourd'hui, l'homme reste le premier responsable de la dégradation de l'environnement et toutes les conséquences dommageables notamment la dégradation des terres et la progression inquiétante de la désertification de la majeure partie du pays. En effet, avec ses 259 habitants par Km, le Burundi est l'un des pays d'Afrique les plus densément peuplés. Or, la surexploitation agricole du sol qui est accompagnée du déboisement abusif et de la déforestation, atteint dans les hautes terres du Burundi les limites du tolérable. La situation s'est empirée pendant la crise socio-politique qui secoue le Burundi depuis 1993. L'atomisation des terres et la consommation excessive du bois méritent une surveillance active et soutenue. Cette situation aggrave les conditions climatiques locales déjà très fragiles dans plusieurs provinces du pays spécialement dans les régions du Bugesera, Buyenzi, Bweru, Kirimiro, Imbo et Kumoso.

L'insécurité alimentaire est encore une fois annoncée dans toutes ces régions. Des milliers de ménages ruraux sont actuellement assistés par le PAM. En substance la sécheresse qui plane sur l'ensemble du bassin burundais du Nil est fondamentalement associée à la désertification progressive elle-même consécutive aux énormes pressions anthropiques sur le milieu naturel.

Dans la description des risques naturels en milieu urbain de Bujumbura, nous montrons clairement que la notion de risque se retrouve en permanence au coeur de l'analyse des processus d'anthropisation du milieu et de la dégradation de l'environnement. Ceci débouche logiquement sur l'idée d'utiliser la notion de risque pour définir la dégradation de l'environnement. Mais c'est surtout une croissance urbaine incontrôlée qui est à l'origine des destructions énormes observées dans toutes les communes urbaines de Bujumbura. Certains services publics, comme les Services Techniques Municipaux, sont directement impliqués dans la vulnérabilité de Bujumbura. La distribution des parcelles à construire ne tient pas compte des techniques élémentaires d'urbanisme notamment le Schéma Directeur de l'urbanisme, le Plan d'Occupation du Sol, les espaces verts, les infrastructures de la REGIDESO ou de l'ONATEL, les voies de communications etc. De toute évidence, les situations catastrophiques observables dans le périmètre urbain de Bujumbura révèlent des rapports très peu maîtrisés entre « Risques Naturels » et « Aménagement ».

b) Cadre institutionnel

La détérioration massive des réserves forestières naturelles et les feux de brousse répétitifs, qui se sont intensifiés depuis 1970, ont provoqué des conséquences environnementales énormes notamment les perturbations climatiques et surtout la désertification. Il est également connu que Bujumbura est situé dans une zone à sismicité élevée et pourtant il n'y a pas de réglementation urbaine de construction parasismique. Or c'est une ville bâtie essentiellement sur des sédiments qui amplifient fortement les ondes sismiques.

Cependant, les risques naturels et catastrophes commencent à constituer, timidement, une préoccupation nationale. En effet, il existe aujourd'hui des points focaux dans les ministères chargés des questions relatives aux risques et aux catastrophes chacun en ce qui le concerne. Toutefois ils regrettent tous qu'il leur manque d'informations et surtout d'une formation adéquate pour qu'ils puissent assumer leurs fonctions respectives.

En substance, la gestion des risques naturels et catastrophes couvre la prévention, la

protection et la réparation. C'est une vision commune qui manque encore systématiquement dans les pays en voie de développement. Théoriquement, on devrait avoir au minimum trois grands pôles chargés de la gestion des risques, à savoir :

- un pôle « prévention des risques », sous la responsabilité du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement qui aurait en cette matière des responsabilités interministérielles ;
- un pôle « sécurité civile » (intervention en cas de crises et préparation des évacuations) sous la responsabilité du ministère la Sécurité Publique ayant la protection civile dans ses attributions ;
- un pôle « réparation » qui n'est réellement abordé qu'au travers du régime d'indemnisation des biens assurés et concours budgétaires accordés par des organisations nationales et internationales en cas de catastrophe majeure.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur l'intérêt de la prévention, qui est le meilleur moyen d'assurer la gestion des risques, ce qui n'existe pas encore au Burundi.

B. Les problèmes posés :

1. Les capacités d'analyse et de planification multisectorielles.

Gérer les risques naturels dans l'aménagement du territoire suppose des connaissances précises et spatiales des aléas et des enjeux qui y sont ou y seraient exposés. Malheureusement, cela ne peut pas s'appliquer correctement dans un pays où la banque de données est inexistante en matière de gestion des risques et catastrophes. Pour le cas précis du Burundi, c'est justement sur cette base que devrait se fonder les capacités d'analyse et de planification en vue de réduire les crises actuelles associées aux divers aléas.

En réalité il n'y a pas d'articulation entre les risques naturels et la planification dans le moyen et le long terme. La planification est un préalable fondamental dans la mesure où le développement durable et l'environnement écologiquement fiable en dépendent. Il faut donc une volonté politique de développement des capacités d'analyse et de planification multisectorielles. Un programme de formation professionnelle doit être mis en oeuvre et institutionnalisé pour permettre aux points focaux d'élargir leurs champs de compétence en matière de prévention des risques et de réponse en périodes d'urgence.

2. Le début d'une organisation institutionnelle.

La répartition des responsabilités interministérielles en matière de prévention et de gestion des risques et catastrophes commencent à apparaître depuis qu'un décret a confirmé l'existence de la plate-forme nationale pour la réduction des risques des catastrophes en août 2007. Cela rentre dans un cadre logique puisque c'est le Service National de la Protection Civile qui est chargé aujourd'hui de développer la connaissance et la surveillance du risque. Dans l'avenir, ce service devra se montrer encore plus responsable dans la réglementation et la conception des Plans de Prévention des Risques ainsi que des cartes informatives aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. Cela a valu aussi à ce service le rôle de la coordination nationale depuis le niveau central composé des ministères clés comme le Ministère des Finances, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Environnement y compris l'IGEBU (Institut Géographique du Burundi), les Administrations territoriales, les organismes de recherche, les agences des Nations Unies.

Compte tenu de l'ampleur actuelle des risques naturels et catastrophes, l'Etat burundais devra encore adopter un certain nombre de textes d'application spécifiques à la gestion des risques notamment :

- les Plans de prévention des risques et permettant l'expropriation pour cause des risques naturels majeurs.
- un règlement sur l'organisation des secours comportant un article sur l'information préventive et un autre sur la construction parasismique et paracyclonique. Une loi sur l'indemnisation des biens assurés suite à des catastrophes naturelles semble ici fondamentale.

Les provinces et les communes exécuteraient les instructions du Gouvernement dans les actions de prévention et de gestion des risques. Les Mairies prendraient l'entière responsabilité dans les aménagements urbains à base des PPR. Les Maires détiendraient normalement le pouvoir de police.

A coté des collectivités publiques, il convient d'ajouter parmi les acteurs de la gestion des risques : les établissements publics comme l'Université du Burundi, Institut Géographique du Burundi, Institut des Sciences Agronomiques, la société civile entre autres les entreprises privées, les notaires, les médias, la chambre de commerce, les géomètres, les architectes etc... les citoyens qui sont à la fois des acteurs et des sinistrés potentiels. Ils ont le droit à l'information sur les risques qu'ils encourent dans certains points du territoire et sur les mesures de sauvetage pour s'en protéger.

Enfin le risque n'est pas encore perçu comme un objet social dans les différentes communautés burundaises, ce qui rend davantage vulnérable la population aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

3. Intégration des risques dans le processus de prise de décisions.

La mise en place d'une politique de prévention des risques naturels ne peut réussir sans collaboration dynamique entre les différents ministères qui disposent des points focaux et autres décideurs de tous les niveaux administratifs. Il faut par conséquent un programme de sensibilisation des décideurs politiques en matière de stratégies de prévention des risques au niveau national et local.

Au niveau national, les actions de sensibilisation doivent porter sur l'importance de l'agriculture, de la ressource en eau, de l'énergie, de l'équipement, de la santé et d'autres secteurs clés pour la prévention des risques. Des experts nationaux et internationaux en analyse multisectorielle aideront les décideurs politiques à identifier et à incorporer, au sein de leurs stratégies et projets, des initiatives destinées à la prévention des risques.

Au niveau local, l'action doit se concerter sur la définition des activités ciblées notamment la préparation des cartes d'aléas, la localisation d'aires de protection, la modification des calendriers de semences, la gestion de l'information...

4. Manque d'instruments pour la réponse en cas d'urgence.

Les recherches pour la prévention et la gestion des risques naturels et catastrophes sont encore inexistantes au Burundi. Pourtant, elles sont incontournables dans le renforcement des capacités de collectes des données, de modélisation et d'analyse intersectorielle pour les réponses. Aussi la coordination des secours en périodes d'urgence est limitée par l'absence de collaboration adéquate entre les différents acteurs et d'analyse de l'information au moment opportun.

II. LA STRATEGIE

A. La stratégie nationale.

Ce projet de renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes au Burundi s'articule autour de cinq principaux axes qui intéressent la stratégie nationale :

64

- La mise en place de la structure institutionnelle pour la GRC qui s'appuie sur des mécanismes cohérents et pérennes. Il s'agit principalement de la législation, de la structure de coordination ayant un caractère souple et un haut niveau d'autorité précisant clairement les rôles et le partage des responsabilités de tous les intervenants par rapport à cette structure de coordination.
- Le renforcement des capacités au niveau national et régional pour une meilleure prévention, préparation et réduction des risques et des catastrophes dans les zones particulièrement vulnérables. Il s'agit d'un aspect fondamental pour le développement des compétences locale, nationale et régionale. Ceci exige l'approche centrée sur des programmes échelonnés dans le temps et dans l'espace et tenant compte des capacités et des faiblesses locales dans la gestion des inondations, de la sécheresse, etc.
- Le développement des mécanismes financiers durables, ce qui nécessite une mobilisation importante des ressources parfaitement bien centralisées dans la structure de coordination selon le cadre institutionnel reconnu par l'Etat.
- L'intégration de la réduction des risques et de la vulnérabilité dans la planification macro-économique est devenue un facteur important du développement durable. Le principe est donc de s'assurer du maximum de participation communautaire dans des situations de vulnérabilité et de faire en sorte que les communautés soient en matière de réduction des risques et des catastrophes, les principaux acteurs du développement durable.
- L'intégration du Burundi dans la coopération régionale et internationale par le biais de liens actifs avec les autres pays de l'Est de l'Afrique, avec les activités régionales et internationales menées dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques et des catastrophes. Ce cadre permettra la coopération technique et politique et les échanges d'informations et d'alerte. Nous citons ici le centre de météorologie de Nairobi, le projet de développement d'un système d'alerte sur la sécurité alimentaire de l'IGAD. Il s'agit des systèmes tout à fait appropriés au Burundi.

En substance, la nature multisectorielle et multirisque de la gestion des catastrophes nécessite un cadre institutionnel harmonisé pour une gestion efficace. En effet, la réponse face aux catastrophes est avant tout un effort pour réagir contre la parution d'une

catastrophe. Pour que cette réponse soit efficace, tous ces dispositifs mentionnés ci-haut doivent être institutionnalisés par l'intermédiaire d'une structure appuyée par une volonté politique nationale. Comme nous venons de l'indiquer précédemment, la création de la plate-forme nationale pour la gestion des risques et des catastrophes représente déjà un cadre légal concerté qui a besoin d'un appui politique et financier pour développer un éventail de tous les aspects organisationnels nécessaires.

B. La stratégie d'appui du PNUD.

Le « Projet d'appui au renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des risques naturels et des catastrophes » s'inscrit dans le cadre du Programme de Pays 2005-2008 qui considère comme un de ses résultats attendus le renforcement des capacités de la prévention des risques et des catastrophes. La stratégie proposée s'inscrit également dans le cadre des objectifs généraux de développement du pays, spécifiquement la réintégration, la réinsertion des sinistrés et la lutte contre la pauvreté, mais aussi dans le cadre d'une politique tendant à développer la bonne gouvernance à travers le renforcement des capacités d'intervention sur des problèmes posés.

La question du changement climatique y trouverait également une réponse. En effet, les risques naturels les plus redoutables concernent ici les événements météorologiques extrêmes telles les sécheresses et les inondations. La stratégie d'appui du PNUD au Burundi se base essentiellement sur le rôle des institutions spécialisées nationales et internationales dans la prévention et la gestion des risques naturels et catastrophes.

Elle vise la création d'un cadre de partenariat stratégique pour atténuer les impacts socio-économiques des risques ou catastrophes naturelles qui peuvent compromettre gravement le développement du Pays.

C. La stratégie du projet.

Cette stratégie sera axée sur quatre éléments principaux :

1. Développement des connaissances du risque et des instruments de gestion.

Sauf pour le cas de la sécheresse, pour lequel quelques instruments d'analyse et de suivi ont été développés par OCHA, PAM et la FAO, les autres risques existants dans le pays ne sont pas pris en compte par les autorités ou les institutions qui devraient le faire. En fait, il existe une fausse impression de sécurité basée sur la mauvaise appréciation de l'importance des risques liés aux phénomènes naturels au Burundi. Pourtant, il faut développer les connaissances sur les risques existants et les synthétiser à travers des

instruments permettant une vision intégrale du risque, mais aussi, une vision des principales variables qu'il faut modifier pour aboutir à une diminution significative du risque. Un de ces instruments, peut être le principal, est constitué par les « scénarios du risque », base indispensable pour la formulation de politiques et des plans de gestion du risque. Ces scénarios doivent être élaborés aussi bien au niveau national que local.

Ces scénarios de risque en rapport avec les sécheresses, les inondations et les mouvements de masse au niveau national se basent sur :

- L'identification et le renforcement des instruments de recherche, de connaissances et du suivi des risques existants, y compris les systèmes d'alerte précoce, les inventaires historiques de catastrophes et l'identification des zones à plus haut risque dans le pays.
- L'élaboration des scénarios de risques pour les provinces les plus touchées par ces phénomènes, y compris Bujumbura Marie.

2. Prise en charge du risque et de ses conséquences dans les processus de planification, aménagement du territoire et gestion environnementale.

Comme on l'a signalé plus haut, les problèmes des risques sont liés de façon très étroite aux problèmes de développement. En effet, les processus de construction et d'accumulation du risque dépendent des conditions socio-économiques générales, et en particulier de ceux d'occupation et usage du territoire, ceux d'urbanisation et ceux de l'altération et la dégradation de l'environnement à partir de l'intervention humaine.

Ces processus peuvent être maîtrisés dans la mesure où ils sont basés sur les scénarios définis, élaborés et mis en marche à travers des plans et des projets orientés vers la diminution du risque existant tout en évitant l'apparition de conditions génératrices de nouveaux risques. En d'autres termes, il faut intégrer les données et les analyses des risques dans les processus de prise de décisions et dans les processus de planification économique et sociale, ainsi que dans les processus d'aménagement du territoire et d'urbanisation. Ces processus seront définis à travers les Plans Nationaux Sectoriels et Territoriaux de Gestion des Risques.

3. Renforcement de la capacité de réponse en cas d'urgence à travers la mise en place d'un système national de gestion des risques .

L'intérêt exprimé par le Gouvernement du Burundi au sujet des risques et catastrophes est tout à fait récent. En effet, il y a à peine quelques mois qu'une loi vient d'être votée pour la mise en place de la plate-forme nationale. Le service chargé de la Coordination Nationale

de Protection Civile au Ministère de la sécurité publique qui a le mérite d'avoir élaboré le projet de la plate-forme nationale reste presque totalement dépourvu de moyens de fonctionnement pour remplir ses missions entre autres la réduction des risques des catastrophes. En effet, cette structure dispose peu de moyens techniques et peu de ressources humaines suffisantes et qualifiées pour assurer son efficacité. Dans ces conditions, il est normal que le plan d'action de cette structure se limite autour des préparatifs et de la réponse ponctuelle plutôt que de la gestion intégrale du risque qui implique d'abord la prévention. Le projet attendu aura à relever tous ces défis qui concernent l'organisation institutionnelle du Burundi en matière de prévention et de gestion des risques et des catastrophes.

La capacité de réponse, en cas de matérialisation du risque, est très faible au Burundi. Il n'existe pas des structures opérationnelles, de protocoles de réponse, des fonctions, des responsabilités et des hiérarchies définies en cas de catastrophes. Les moyens matériels et financiers sont presque complètement inexistantes. Pour pouvoir avancer dans un processus de renforcement des capacités de préparatifs et de réponse, il faut poser la question non pas comme un problème de moyens matériels mais comme une question d'orientation et de coordination interinstitutionnelle. Ce projet en voie de création devra développer tout un processus qui permettra d'aboutir à l'identification des besoins les plus pressants au niveau des préparatifs et de réponse et en tenir compte dans la formulation d'une politique de renforcement des capacités qui intégrera le Plan National de Préparatifs et de Réponse et la mise en place d'une Cellule Opérationnelle d'Urgence (COU), ainsi que l'inventaire des besoins nécessaires pour sa mise en oeuvre.

4. Développement d'un processus de formation aux niveaux national et local.

Une autre mission fondamentale de ce projet sera le renforcement des capacités du Burundi dans la gestion des risques et des catastrophes. Il organisera des formations des principaux acteurs pour leur permettre d'avoir une connaissance précise des principaux facteurs des risques naturels existant et de pouvoir utiliser les divers instruments de leur gestion. Cette formation peut avoir différents niveaux de compléments et de spécialisation, mais aussi dispensée à travers des modalités diverses, dépendant du niveau territorial.

Dans une première phase, il s'agira d'un processus de formation générale qui permettra aux participants d'avoir les connaissances et les instruments pour :

- identifier le risque existant, sa dynamique, et ses caractéristiques ;
- identifier les facteurs déclencheurs du risque et son évolution éventuelle;
- expliquer les conditions de risque et ses principaux facteurs à partir des «

scénarios » et identifier les principaux facteurs qui doivent être modifiés pour réduire le risque existant;

- définir les actions prioritaires pour réduire le risque et les modalités d'intervention;
- Identifier le rôle et la responsabilité de divers acteurs sociaux qui doivent intervenir pour réduire le risque ;
- Identifier, élaborer et appliquer les divers instruments d'intervention (plans de gestion de risques, plans de préparatifs et de réponse, systèmes d'information pour la gestion de risques, ...).

Pour assurer des formations efficaces et bénéfiques, il faudra d'abord:

a. faire un Diagnostic Institutionnel Participatif (besoins et modalités de formation) au niveau central, provincial et local.

b. élaborer un Plan National de Formation: définition des processus, instruments, modalités, curricula et résultats attendus du processus de formation. Cette formation sera dispensée à plusieurs échelons, à savoir :

- La formation des formateurs
- La formation des fonctionnaires du niveau central
- La formation des fonctionnaires de niveau provincial et local
- Les formations spécifiques d'après les besoins ou les secteurs particuliers identifiés dans le diagnostic

c. Elaborer des mécanismes de suivi et évaluation des résultats attendus de ces formations.

III. DOMAINES D'INTERVENTION ET APPROCHE DU PROJET.

L'intérêt porté aux risques naturels et catastrophes au Burundi a sans doute plusieurs raisons puisque le nombre de catastrophes et plus encore de leurs impacts socio-économiques s'accompagnent d'une augmentation de la pauvreté dans les campagnes rurales ou dans les milieux urbains en forte dégradation environnementale.

L'objet de cette politique est tout d'abord observer, spatialiser, comprendre et gérer les risques naturels et catastrophes au Burundi.

Elle incitera le Gouvernement du Burundi à respecter le principe des rapports aménagements et risques naturels notamment :

a) Les réalités nationales : le projet identifie, localise et cartographie les risques naturels et catastrophes au Burundi. Il tiendra compte des informations recueillies par l'Organisation Mondiale de l'Agriculture (FAO), le Bureau des Nations Unies chargé de la Coordination Humanitaire (OCHA), le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et autres organismes nationaux et internationaux intéressés en la matière.

b) Les responsabilités interministérielles : même si l'esprit du projet révèle beaucoup d'enjeux nationaux, la prévention et la gestion des risques naturels et catastrophes reviendraient essentiellement à quelques ministères ciblés en particulier le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le Ministère des relations extérieures et de la coopération.

c) Le choix des zones exposées aux risques : les critères pris en considération sont principalement l'insécurité alimentaire liée directement à d'autres événements météorologiques, la destruction des infrastructures publiques et privées qui est associée soit aux mouvements de terrain, soit aux inondations ; la destruction des champs, des maisons et autres équipements par la tempête ou la grêle. Les régions exposées aux risques naturels étant déjà identifiées, le champ d'action du Projet s'intéressera aux activités spécifiques pour la prévention et la gestion des risques dans les zones ciblées et ayant connu une insécurité alimentaire plus importante.

d) L'appui aux structures nationales existantes, notamment la Coordination Nationale de la protection civile, les points focaux des ministères et des provinces en matière de prévention et de gestion des risques naturels et catastrophes.

e) L'approche participative: adapter cette approche implique la sensibilisation à tous les niveaux national et local pour informer, former et développer la connaissance du risque chez les décideurs politiques, aménageurs et bénéficiaires tout en se rassurant que le genre est pris en compte dans toutes ses dimensions. Les points focaux des différents ministères avouent actuellement qu'ils ignorent encore leur rôle, faute de vision, de connaissances et des objectifs à suivre.

f) La construction d'une banque de données pour répondre au besoin urgent d'une politique de prévention et de gestion des risques naturels et catastrophes au Burundi. Il sera fait appel aux établissements publics comme l'Université du Burundi, l'Institut de Géographie de Burundi, l'Institut des Recherches Agronomiques, et autres. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales et locales seront mises à contribution.

Le projet devrait avoir des liens spécifiques avec les programmes et politiques de développement durable. Il devrait enfin tenir compte des stratégies et politiques nationales dont certaines sont reprises ci-après :

1. La stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et des catastrophes du Burundi
2. La Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi et son plan d'action
3. Le Cadre Stratégique Intérimaire de Croissance et de Lutte contre la pauvreté
4. La Stratégie Nationale en matière de diversité biologique
5. La Stratégie Nationale de mise en oeuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
6. La politique nationale de Sécurité Alimentaire
7. La Politique Nationale de l'Eau
8. La Stratégie d'intégration de l'énergie dans la réduction de la pauvreté et dans le développement durable

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION.

L'idéal serait que le projet soit exécuté par le Gouvernement à travers le Ministère ayant la sécurité publique dans ses attributions dans le souci de renforcement des capacités de la partie nationale et celui de l'appropriation des questions des risques et des catastrophes de toute catégorie par l'autorité nationale de l'aval à l'amont. En effet, l'implication active du Service National de la Protection Civile notamment dans l'élaboration de la plate-forme nationale de la prévention des risques et de gestion des catastrophes, lui accorde à juste titre ce mérite. De même que l'implication de ce même service dans l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques des catastrophes en juillet 2007, lui confère une bonne expérience pour l'appropriation du processus. Cependant, compte tenu du contexte actuel du pays et de l'instabilité des institutions, il est proposé que la modalité d'exécution directe soit attribuée au projet en concertation permanente avec le Président de la Plate-Forme Nationale de la Prévention des risques et de la Gestion des Catastrophes, structure technique de tutelle.

Le projet sera géré par une équipe composée d'un Coordonnateur National, spécialiste en prévention et gestion des risques, une Assistante Administrative et Financière ,un secrétariat et un chauffeur. Le Coordonnateur National sera recruté par le PNUD en concertation avec le Ministère de la Sécurité Publique. Ce dernier désignera un Directeur National du Projet qui représentera le Gouvernement du Burundi.

L'équipe du projet sera appuyée par un Comité technique constitué par un représentant du

PNUD et ceux de cinq ministères clés, à savoir le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère de la Planification, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida et le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal. Un comité de Pilotage du projet sera mis en place et sera constitué par le Ministre de la Sécurité Publique, le Directeur de Pays du PNUD, les Représentants des Ministères cités ci-haut et ceux des Agences des Nations Unies et des Bailleurs de fonds impliqués dans le domaine de gestion des catastrophes. Les termes de référence de ces deux comités seront annexés au document de projet dès que l'équipe de projet est en place.

V. LE GENRE

Pendant les dix dernières années, les aléas naturels tels que la sécheresse, les inondations, les tempêtes tropicales, les mouvements de terrain, les grands feux de brousse ont occasionné des pertes considérables au niveau de la vie humaine et des moyens de subsistance. Au Burundi, les femmes ont toujours été les plus gravement touchées en particulier les femmes rurales.

Aussi, après la grande crise socio-politique qui a secoué le Burundi pendant près de 15 ans, des études ont révélé que la violence accrue contre les femmes n'est souvent que l'effet secondaire de la prolongation de la guerre civile ayant entraîné des catastrophes sociales, économiques et environnementales très immenses.

Ce projet propose ainsi une approche spécifique à la prévention des catastrophes tenant compte du genre. Cette approche se fondera sur l'idée selon laquelle les femmes et les hommes font partie d'une même société et qu'ils doivent jouir des mêmes droits et des mêmes chances en matière d'éducation, et des mêmes options en matière de gestion des catastrophes.

Une perspective de genre devra donc être intégrée dans toutes les politiques et dans tous les plans et processus décisionnels relatifs à la gestion des risques des catastrophes, notamment dans ceux concernant la collecte des données désagrégée selon le genre, l'évaluation des risques, la gestion de l'information ainsi que l'éducation et la formation.

VI. SUIVI ET EVALUATION

Une fois le rapport de démarrage et le plan de travail annuel détaillé établis par le Responsable du Projet, ils seront soumis au comité technique de suivi qui sera constitué par un représentant du PNUD et ceux de cinq ministères clés, à savoir le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère de la Planification, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère

de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida et le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal .

et au comité de pilotage composé par le Ministre de la Sécurité Publique, les représentants des Ministres de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Intérieur et du Développement Communal, le Représentant du PNUD, les représentants des Bailleurs de Fonds, et le Coordonnateur National du Projet, pour adoption.

Le Ministère technique et le comité technique de suivi du projet seront chargés d'assurer une surveillance continue du projet. A cette fin, le Responsable du Projet, conformément aux procédures en matière d'exécution des projets du PNUD, établira les rapports périodiques d'avancement du projet à soumettre au Service de la Protection Civile, au PNUD, ainsi qu'aux différents partenaires du projet.

Le projet fera l'objet d'un examen du comité technique tous les trois mois et du comité de pilotage tous les six à compter du démarrage effectif du projet. Il fera également l'objet d'une évaluation à la fin de la deuxième année.

Un rapport d'achèvement du projet sera établi en vue de son examen lors de la dernière réunion du comité de pilotage qui formulera à cette occasion des conclusions et recommandations pour la suite à réserver au projet.

VII Risques

Compte tenu de l'engagement actuel du Gouvernement , à part la non disponibilité des ressources financières, aucun autre risque majeur n'est attendu dans la mise en oeuvre du projet .

VII. CONTEXTE JURIDIQUE.

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Burundi et le Programme des Nations Unies pour le Développement signé le 20 novembre 1975 par les parties en cause.

RESULTATS ATTENDUS, PLAN D'ACTION ET BUDGET DU PROJET

Année : 2008

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PROGRAMMEES	TIMEFRAME				Resp. Party	PLANNED BUDGET		
		Q1	Q2	Q3	Q4		Fund & Donor	Budget Description	Amount
1. Développement des connaissances sur les risques des catastrophes.	1. Inventaire, analyse et cartographie des risques et catastrophes fréquents au Burundi.	X				Protection Civile OCHA, IGEBU, FAO et Croix Rouge, UB	BCPR	71300-Consultants	10000
				X		Protection civile Plateforme Nationale IGEUBU	BCPR	71600-Voyages	8000
							BCPR	72500-Supplies	2000
2. Renforcement institutionnel et juridiques de la gestion des risques et des catastrophes.	2. Analyse des facteurs de la vulnérabilité du pays.						BCPR	74500-Miscell (Ateliers)	8000
				X			BCPR	71300-Consultants	8000
	3. Inventaire des pertes sociales et économiques	X			X	Etablisements publics, UB et IGEBU Protection civile	BCPR	71600-Travel	3000
							BCPR	72500-Supplies	2000
	1. Appui à la mise en place et à l'opérationnalisation des structures de gestion au niveau décentralisé.	X	X		X	- Plate-forme nationale des catastrophes - Protection civile	BCPR	74500-Miscell.	2000
							BCPR	71300-Equipments	60000
2. Elaboration des textes de lois d'application						Gouvernement	BCPR	71600-Travel	20000
					X		BCPR	72500-Supplies	10000
3. Renforcement des capacités de réponse.	1. Formation des professionnels de la réduction des catastrophes.						BCPR	74500-Miscell.	5000
							BCPR	71300-Consultants	8000
		X	X			Plate-forme nationale Protection civile	BCPR	71600-Travel	5000
			X	X	X		BCPR	72500-Supplies	3000
							BCPR	74500-Misc (ateliers :format°).	3000
2. Elaboration des plans de contingence.							BCPR	71200-Consultants	8000
		X					BCPR	71600-Travel	10000
							BCPR	Supplies	3000
							BCPR	74500-Misc (ateliers :format°).	6000

Ew

	3. Création des centres d'opération d'urgence et d'alerte précoce	X			Plate-forme nationale Protection civile	BCPR BCPR BCPR BCPR	71300-Consultants 71600-Travel 72500-Supplies 74500-Equipment	8000 7000 5000 30000
	4. Intégration des risques naturels dans la planification du développement durable.	X			Plateforme Nationale Protection Civile	BCPR BCPR BCPR BCPR BCPR BCPR	71200-Consultants 71600-Travel 72100-SC-Comp 72500-Supplies 74200-Printing 74500-Miscell.	20000 5000 2000 3000 4000 5000
		X			Plateforme Nationale Protection Civile	BCPR BCPR BCPR BCPR	71300-Consultants 71600-Travel 72500-Supplies 74500-Miscell	8000 5000 2000 3000
Gestion du Projet	1. Suivi et évaluation du projet	X	X		Plateforme Nationale Protection Civile	BCPR BCPR BCPR	71300-Consultants 71600-Travel 74500-Miscell.	8000 5000 3000
	2. Fonctionnement	X	X	X	Responsable du Projet Comité de Pilotage	UNDP-04000 UNDP-04000 BCPR BCPR BCPR BCPR	71300-Natl Coord. 71400-Natl Staff 72100-Equipments 72400-Communic* 72500-Supplies 74500-Miscell.	27000 35000 58000 5000 5000 5000
TOTAL								491000

RESULTATS ATTENDUS, PLAN D'ACTION ET BUDGET DU PROJET

Année : 2009

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PROGRAMMEES	TIMEFRAME				RESPONSABILITE	Source de financement	PLANNED BUDGET	
		Q1	Q2	Q3	Q4			Description du budget	Coût (\$)
1. Développement des connaissances sur les risques des catastrophes.	1. Actualisation des données sur les catastrophes et les pertes	X				Protection civile Plate-forme nationale	BCPR BCPR BCPR BCPR	71300-Consultants	4000
								71600-Voyages	2000
								72500-Supplies	2000
								74500-Miscell.	2000
	2. Mise en place d'un observatoire national des risques et catastrophes		X			IGEUBU, Université du Burundi	BCPR BCPR BCPR	71300-Consultants	4000
								71600-Travel	4000
								72100-Cor. Eqpts (for IGEUBU)	10000
	3. Mise en place d'une stratégie de communication verticale et horizontale		X			Protection civile, Plate-forme nationale	BCPR BCPR BCPR BCPR	71300-Consultants	5000
								71600-Travel	3000
								72500-Supplies	5000
								74500-Miscell	2000
	1. Identification des lacunes et insuffisances des lois et textes réglementaires			X		Protection civile Plate-forme nationale	BCPR BCPR BCPR	71300-Consultants	5000
								71600-Travel	5000
								74500-Divers	3000
3. Renforcement des capacités de réponse.	1. Formation et information des décideurs, des élus, de la société civile et des citoyens.	X	X	X	X	Protection civile Plate-forme nationale	BCPR BCPR BCPR	71600-Voyages	6000
								72500-Supplies	5000
								74500-Misc	5000
	2. Vulgarisation des données sur les risques et les pertes	X	X	X	X	Protection civile Plate-forme nationale	BCPR BCPR BCPR	71600-Travel	4000
								72500-Supplies	3000
								74500-Miscell.	3000

4. Intégration de la prévention et gestion des risques naturels dans la planification du développement durable	1. Implication des communautés dans la réduction de la vulnérabilité des biens et de l'environnement.	X				Protection civile. Plate-forme nationale.	BCPR BCPR BCPR BCPR	71300-Consultants 71600-Trevel 72500-Supplies 74500-Miscell.	7000 5000 3000 3000
				X		Protection civile Plate-forme nationale	BCPR BCPR BCPR BCPR	71300-Consultants 71600-Trevel 72500-Supplies 74500-Miscell. : ateliers et frais connexes)	8000 5000 3000 6000
Gestion du Projet	1. Suivi et évaluation du projet				X	Protection civile. Plate-forme nationale.	BCPR BCPR BCPR BCPR	71200-Consultants 71600-Trevel 72500-Supplies 74500-Miscell.	5000 4000 2000 3000
	2. Fonctionnement	X	X	X	X		UNDP UNDP BCPR BCPR BCPR	71300-Natl Coord. 71400-Natl Staff 72400-Communic° 72500-Supplies 74500Miscell (ateliers).	27000 35000 3600 5600 5000
Total									218200

26